

OBJET : POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT AU SERVICE DES AÎNÉS, PROPOSITION DE PROJETS NOVATEURS SUR L'HÉBERGEMENT

À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

Le 19 juin dernier, lors de la réunion du comité de gestion hébergement et soins de longue durée, nous apprenions, par l'équipe ministérielle du programme PAPA, qu'une somme de l'ordre de 4 millions serait réservée pour financer des projets de partenariat visant à supporter de nouvelles alternatives à l'hébergement institutionnel. L'argent dégagé aurait pour but de financer les services directs à la population et non de supporter les coûts des activités dites connexes telles que la gestion de l'immeuble, de l'alimentation, de la buanderie etc. À cette occasion, aucun paramètre n'avait été spécifié et l'association avait demandé à être avisée du projet pour en informer ses membres. Ces informations nous ont été rendues disponibles le 15 septembre.

Au matin du 16 septembre, en référence aux projets de partenariat, les médias diffusaient une information à l'effet que les résidences privées pourraient accueillir des personnes âgées en lourde perte d'autonomie, ce qui n'a pas tardé à susciter de vives réactions dans le milieu d'hébergement public.

En conférence de presse, hier midi, le ministre de la santé et des services sociaux, M. Philippe Couillard, précisait que la coordination des projets serait assurée par les CHSLD. Ce même jour, la sous-ministre adjointe à la direction des services à la population, Mme Renée Lamontagne, nous confirmait que le financement accordé dans le cadre de cet appel de projets de partenariat privé-public ne s'applique que sur la portion des frais attribuables aux soins et services sociosanitaires. À noter que les sommes allouées seront attribuées sur une base récurrente.

Nous vous transmettons aujourd'hui le document sur l'appel de projets, lequel précise ce que le MSSS entend supporter à titre de projet novateur, en vous soulignant les éléments principaux ainsi que les enjeux à considérer.

L'objectif visé par le MSSS dans ce projet de partenariat pour les aînés est d'assurer à des personnes en lourde perte d'autonomie, une réponse à leurs besoins dans un milieu autre que l'hébergement de type institutionnel.

D'entrée de jeu, le ministère rappelle la mission première du réseau de la santé et de services sociaux qui est d'offrir une prestation de services directs à la clientèle. Conséquemment, les projets proposés doivent respecter certains critères :

- Viser une clientèle qui se compose de personnes en lourde perte d'autonomie présentant un profil correspondant à celui requis pour être admissible en hébergement de soins de longue durée.
- Offrir des services adéquats et modulés qui répondent à l'évolution des besoins des personnes visées.

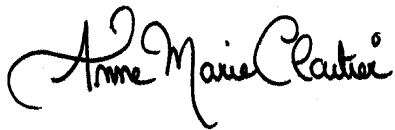
...2

- Être rattaché à un établissement du réseau de la santé et des services sociaux qui sera responsable d'assurer la dispensation des services sociosanitaires.
- Mettre à contribution divers acteurs préoccupés par la condition des personnes visées soient les municipalités, les organismes communautaires, la corporation d'hébergement du Québec.
- Avoir un impact sur l'organisation de services en tablant sur la complémentarité du milieu de l'hébergement avec la communauté et le secteur privé.

Les modalités opérationnelles prévues par le MSSS sont le dépôt, par les régies régionales, de projets novateurs au MSSS avant le 3 octobre prochain; cependant, Mme Lamontagne s'est dite ouverte à reconsidérer ce délai si celui-ci s'avère insuffisant pour permettre aux établissements de proposer leurs projets.

L'Association des CLSC et des CHSLD du Québec encourage ses établissements à déposer à leur régie régionale des projets qui peuvent s'inscrire dans cette démarche. Cet appel d'offre répond aux nombreux besoins des clientèles visées, et constitue une avenue très intéressante pour le développement des services offerts par le réseau public d'hébergement.

Recevez mes meilleures salutations,



Anne-Marie Cloutier,
Conseillère aux programmes

AMC/lp